



## Voiture impossible de changer la carte grise

-----  
Par Sabsam

Bonjour,

Avec mon mari nous sommes tombés dans une arnaque concernant l'achat d'un véhicule.

Il nous est impossible de changer la carte grise et de plus les injecteurs nous ont lâché au bout d'un mois après l'achat. L'affaire doit passer au tribunal de commerce mais n'ayant pas les moyens je ne peux pas prendre d'avocat. (La voiture nous a coûté 5000 ?) Pourriez-vous s'il vous plaît m'expliquer les démarches à suivre pour saisir le tribunal de commerce ?

J'ai cru comprendre en regardant sur internet qu'il fallait déposer une assignation en justice au greffe mais il y a certains détails de cette assignation que j'ai du mal à comprendre.

Il y a eu une enquête fait par la gendarmerie le garage a fermé le patron est introuvable donc impossible de "faire à l'amiable" ou une requête conjointe...

Si quelqu'un pourrait m'éclairer comment faire j'en serai fortement reconnaissant

Si besoin de plus d'explication, je peu en dire plus au besoin

Merci d'avance.

-----  
Par ESP

Bonjour

Pourriez vous expliquer pourquoi le tribunal de commerce ?

Si le litige porte sur un montant supérieur à 5 000 euros, c'est le tribunal judiciaire.

En dessous, il missionnera un conciliateur, mais vous pouvez le saisir vous mêmes...

[url=https://www.conciliateurs.fr/]https://www.conciliateurs.fr/[/url]